

Secours Populaire Français Fédération du Calvados

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Secours Populaire Français - Fédération du Calvados

Association

Siège social 6 bis Impasse du Mont Coco 14000 CAEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Secours Populaire Français Fédération du Calvados,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Secours Populaire Français - Fédération du Calvados relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant de l'annexe des comptes annuels :

- La note 8.1.2.1. « Missions sociales » incluse dans la partie VIII. « Compte de résultat par origine et destination et Compte d'emploi des ressources » qui mentionne que la définition des missions sociales du SPF a été entérinée par le Conseil d'Administration de l'Association Nationale du 20 février 2021.
- La note « Informations relatives au compte de résultat » incluse dans la partie VI. de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant des contributions volontaires en nature figure au pied du compte de résultat et en détail de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des moyens mis en œuvre par votre Fédération, décrits dans l'annexe. Les méthodes retenues et les travaux que nous avons entrepris permettent de considérer dans le cadre de notre appréciation que ce montant constitue une approche acceptable des contributions volontaires en nature.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi des ressources décrites dans la note VIII de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.



6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat départemental.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2024

Le Commissaire aux comptes

NEXIOM AUDIT

Emmanuel CHARKIER



Bilan

Fédération du CALVADOS - FED KS 014 0 00000 000037

Exercice : 2023

En €uros	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net 2023	Montant net 2022	En €uros	Année 2023	Année 2022
Immobilisations incorporelles					Fonds propres sans droit de reprise	110 186,20	110 186,20
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	Projet associatif et réserves	0,00	0,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorp. en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Report à nouveau	585 391,70	554 150,14
Immobilisations corporelles	1 194 971,05	406 905,54	788 065,51	728 397,55	Excédent ou déficit de l'exercice	89 371,19	31 241,56
Terrains	23 800,00	0,00	23 800,00	23 800,00	Situation nette (sous-total)	784 949,09	695 577,90
Agencements et aménagements de terrains	65 947,68	0,00	65 947,68	65 947,68	Subventions d'investissement	140 653,50	146 621,36
Constructions	577 791,01	120 270,90	457 520,11	484 144,47	I. Fonds propres	925 602,59	842 199,26
Installations techniques, matériel et outillage industriels	155 045,15	132 296,80	22 748,35	19 002,42	Ecart de combinaison	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles:	372 387,21	154 337,84	218 049,37	108 502,98	II. Ecart de combinaison	0,00	0,00
Installations générales, agencements divers	3 181,36	3 181,36	0,00	0,00	Fonds reportés liés aux legs ou donations	0,00	0,00
Matériel de transport	335 136,68	119 112,61	216 024,07	102 808,62	Fonds dédiés	58 379,81	77 234,12
Matériel de bureau et informatique	29 698,99	27 673,69	2 025,30	5 594,36	III. Fonds reportés et dédiés	58 379,81	77 234,12
Mobilier	4 370,18	4 370,18	0,00	0,00	Provisions pour risques	0,00	750,00
Avances et acomptes sur immobilisations corp. en cours	0,00	0,00	0,00	27 000,00	Provisions pour charges	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	IV. Provisions	0,00	750,00
Immobilisations financières	3 535,00	0,00	3 535,00	4 735,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes financières diverses SPF	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes financières diverses hors SPF	0,00	0,00
Autres	3 535,00	0,00	3 535,00	4 735,00	Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00
I. Actif immobilisé	1 198 506,05	406 905,54	791 600,51	733 132,55	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 127,73	23 184,76
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes fiscales et sociales	23 248,77	20 423,13
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	Dettes sur immobilisations	0,00	0,00
Créances	43 571,68	0,00	43 571,68	64 999,19	Autres dettes (dont charges à payer)	113,12	15 904,13
Avances et acomptes versés sur commandes	12 179,38	0,00	12 179,38	2 806,59	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Créances clients et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	V. Dettes	69 489,62	59 512,02
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00	VI. Ecart de conversion Passif		
Autres créances (dont produits à recevoir)	31 392,30	0,00	31 392,30	62 192,60	TOTAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V+VI)	1 053 472,02	979 695,40
Disponibilités	135 467,36	0,00	135 467,36	101 065,71			
Valeurs mobilières de placement et FNS	80 523,37	0,00	80 523,37	78 243,54			
Charges constatées d'avance	2 309,10	0,00	2 309,10	2 254,41			
II. Actif circulant	261 871,51	0,00	261 871,51	246 562,85			
III. Ecart de conversion Actif							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	1 460 377,56	406 905,54	1 053 472,02	979 695,40			



Compte de résultat

Fédération du CALVADOS - FED KS 014 0 00000 000037

Exercice : 2023

En Euros	Année 2023	Année 2022
I- PRODUITS D'ACTIVITE		
Cotisations		
Vente de biens et services	21 136,10	23 142,00
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>dont parrainages</i>	0,00	0,00
Produits de tiers financeurs	501 271,39	405 870,40
Concours publics et subventions d'exploitation	107 462,00	149 477,62
Ressources liées à la générosité du public	217 068,92	213 697,18
<i>Dons manuels</i>	215 804,42	211 147,76
<i>Mécénats</i>	1 264,50	2 549,42
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0,00	0,00
<i>Autres produits liés à la GP</i>	0,00	0,00
Contributions financières	176 740,47	42 695,60
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 591,86	23 742,11
Utilisations des fonds dédiés	43 624,78	51 190,69
Autres produits	295 102,15	225 902,18
<i>Participations des destinataires de la solidarité</i>	52 486,84	49 415,92
<i>Produits d'initiatives</i>	241 921,45	176 462,84
<i>Autres</i>	693,86	23,42
I - Produits d'activité	878 726,28	729 847,38
II- CHARGES D'ACTIVITE		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00
Achats de marchandises, matériels et fournitures	159 962,63	112 810,07
Variations de stock	0,00	0,00
Autres achats	60 386,61	58 758,95
Services extérieurs	64 407,60	59 607,67
Autres services extérieurs	120 236,82	82 793,07
Aides financières et quotes-parts de générosité du public reversées	76 714,41	102 428,36
Impôts, taxes et versements assimilés	13 252,55	12 542,57
Salaires et traitements	131 409,60	128 050,88
Charges sociales	40 443,61	37 127,91



Compte de résultat

Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	85 780,80	54 129,67
- sur immobilisations	85 780,80	54 129,67
- sur immobilisations destinées à être cédées	0,00	0,00
- sur actif circulant	0,00	0,00
- pour risques et charges	0,00	0,00
Autres charges	47 244,71	32 169,48
Report en fonds dédiés	24 770,47	41 234,37
II - Charges d'activité	824 609,81	721 653,00
Résultat d'activité	54 116,47	8 194,38
III- PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés	2 279,83	1 063,57
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0,00	0,00
Différences positives de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
III - Produits financiers	2 279,83	1 063,57
IV- CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00	0,00
Différences négatives de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
IV - Charges financières	0,00	0,00
Résultat Financier	2 279,83	1 063,57
V- PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 701,87	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	31 567,86	24 428,57
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00	0,00
V - Produits exceptionnels	35 269,73	24 428,57
VI- CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	25,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 294,84	2 419,96
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00	0,00
VI - Charges exceptionnelles	2 294,84	2 444,96
Résultat Exceptionnel	32 974,89	21 983,61
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
VII - Ecart de combinaison	0,00	0,00
Résultat Combinaison	0,00	0,00

TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+5)	916 275,84	755 339,52
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	826 904,65	724 097,96
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	89 371,19	31 241,56
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 063 143,25	774 887,04
Prestations en nature	129 258,84	106 568,82
Dons en nature	1 517 845,88	1 009 654,51
Total	2 710 247,97	1 891 110,37
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	1 063 143,25	774 887,04
Prestations en nature	129 258,84	106 568,82
Secours en nature	1 517 845,88	1 009 654,51
Total	2 710 247,97	1 891 110,37